

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE

Entre

Auto-école **CHRONO 2B**,

Le siège social est situé :

1187 Avenue de Borgo -Résidence Revinco. 20290 BORGGO.

Bureau ville : 5, rue Gabriel Péri . 20200 BASTIA.

Immatriculée sous le numéro 41499124000022, exploitée par GUADAGNINI Martine, sous les numéros d'agrément E0202B00050 - E0202B00370 obtenu le 09/09/2021 et assurée auprès de **MASTER** sous le numéro de police d'assurance 9002000006/02

Ci-après "*l'Auto-école Chrono 2b*"

Et

Nom, Prénom (représentant légal si mineur):

Demeurant :

Né(e) le :

A :

Ci-après "*l'élève*"

Ensemble ci-après "*les parties*"

Article 1 - Objet du contrat

Le contrat a pour objet d'établir les conditions et les modalités de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie Permis « B » « BA » « AAC » « CS » : à la sécurité routière.

Article 2 - Entrée en vigueur et durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de la signature pour une durée de 12 mois pour une formation B,BA,CS.

De 36 mois pour les « AAC »

Il prendra fin le :.....

Il pourra être prolongé au-delà de cette date à l'initiative de l'une ou l'autre des parties par un avenant écrit.

Article 3 - Conditions financières

Les tarifs convenus s'appliquent tout au long de la durée du contrat et ne feront l'objet d'aucune modification.

Tarif de l'heure de formation : « B » « AAC » « CS » 45 euros

Tarif de l'heure de formation : « BA » « AAC – BA » 48 euros

Tarif des prestations administratives : 150 euros

Le prix de la formation souscrite par l'élève se décompose ainsi :

- Frais de secrétariat : 60€
- Frais ANTS : 50€
- Fournitures Pas-Rousseau: 30€
- Livret dématérialisé : 10€

Le forfait code en salle est à votre convenance (il comprend également le stage en accéléré) vous avez deux options :

- 180 euros (illimité jusqu'à votre examen)
- 10 euros la séance

Article 4 - Programme et déroulement de la formation

L'auto-école s'engage à délivrer à l'élève une formation conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, selon les modalités suivantes :

La formation théorique est délivrée en salle du Lundi au Mercredi de 14H00 à 19H00 avec un enseignant de la sécurité routière par cours thématiques et tests. Une application mobile pour travailler en complément en distanciel.
La formation pratique est délivrée sur rendez-vous du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 20H00

Le samedi de 08H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00.

Le calendrier de la formation est établi d'un commun accord entre l'Auto-école et l'élève.

Toute modification devra être signalée avec un délai de préavis de 48 Heures.

Toute prestation annulée par l'élève sans respecter ce délai lui sera facturée et due, sauf cas de force majeure.

Les moyens pédagogiques et techniques suivants sont mis à disposition du candidat pour la formation et l'évaluation :

Une application mobile pour s'entraîner au code de la route.

DVD mis à jour et des BOX mises à jour régulièrement, des supports dématérialisés préparés par notre centre de formation.

Une application mobile pour suivre votre suivi en salle de cours.

Une application mobile pour votre livret d'apprentissage.

L'examen se déroule selon les modalités suivantes :

L'examen consiste en une évaluation dispensée par un expert de la Sécurité Routière qui dure 32 minutes en agglomération et sur route avec un enseignant de l'établissement qui vous accompagne.

Article 5 - Obligations des parties

L'élève s'engage à respecter les prescriptions pédagogiques de l'établissement, son règlement intérieur est annexé au contrat, ainsi que le calendrier de la formation et celui de l'examen auquel la formation prépare.

L'élève donne mandat à l'auto-école pendant toute la durée du contrat afin d'effectuer en son nom et pour son compte les démarches administratives suivantes :

- Réception des documents
- Demande de la première instruction en ligne
- Inscription sur notre logiciel avec suivi détaillé
- Inscription à l'examen Théorique
- Inscription à l'examen pratique
- Inscription à l'examen sur la plateforme RDV Permis

Article 6 - Modalités de paiement

Le paiement se fait par carte bancaire, chèque, espèces, virement ou sur notre boutique en ligne sécurisée <https://www.boutique.auto-ecole-chrono2b.fr/>

Il est échelonné selon les modalités suivantes :

Paiement des frais de secrétariat, d'ANTS et de fournitures dès l'inscription.
Paiement à chaque leçon de conduite.

Article 7 - Conditions de rétractation ou de résiliation

Le contrat peut être résilié par chaque partie selon les modalités suivantes :
Envoi d'une lettre recommandée avis de réception.
Restitution de toute la documentation ainsi que des codes d'accès.

Le dossier d'inscription au permis de conduire sera remis sans frais au candidat.

Lorsque la résiliation n'est pas due à une faute de l'auto-école, les conséquences financières suivantes sont assumées par l'élève :

Seules les heures de conduite effectuées seront facturées. Les frais administratifs seront conservés.

Article 8 - Souscription par l'établissement à un dispositif de garantie financière

L'auto-école a souscrit à un dispositif de garantie financière permettant le remboursement à l'élève des sommes trop perçues en cas de défaillance de sa part auprès de MASTER pour un montant de 30 %.

Article 9 - Règlement des litiges

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du contrat, les parties tenteront de trouver une solution amiable et s'en remettront, à défaut, au médiateur du Mobilians : Monsieur Paul MAURIAC ou aux tribunaux compétents.

Article 10 - Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel des élèves collectées lors de la conclusion du contrat sont enregistrées et traitées dans un fichier clients.

Ce fichier permet d'exécuter le contrat d'apprentissage de la conduite, en particulier pour la réalisation de formalités administratives au nom et pour le compte de l'élève ou encore la facturation des prestations.

La base légale du traitement est donc l'exécution du présent contrat.

Les destinataires des données collectées sont les services administratifs (facturation) ainsi que les enseignants de l'auto-école.

L'élève peut accéder aux données le concernant, les rectifier ou les faire effacer. Il dispose également d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement des données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données, l'élève peut nous contacter aux coordonnées postales indiquées au présent contrat ou par mail : chrono2b@hotmail.fr

S'il estime, après nous avoir contactés, que ses droits " Informatique et Libertés " ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Signatures

Pour l'auto-école :

Guadagnini Martine

Ⓢ

Pour l'élève :

Annexes :

- Règlement intérieur de l'auto-école visible sur notre site, dans nos agences et annexé à votre contrat après lecture de celui-ci.